

## Commune de Rambrouch

# Séance du Conseil communal du 4 novembre 2021

### Ordre du jour :

- 1.) Délibération concernant l'approbation des plans de gestion annuels de la forêt communale pour l'exercice 2022.
- 2.) Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
- 3.) Délibération de principe au sujet de la réalisation du projet visant la mise à ciel ouvert du ruisseau à ROMBACH.
- 4.) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG concernant des fonds sis à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».
- 5.) Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».
- 6.) Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021 (modifications budgétaires 2/2021).
- 7.) Délibération relative à la création d'un poste dans la carrière B1 d'employé communal.
- 8.) Délibération se rapportant à l'approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal « Muséksschoul Réidener Kanton ».
- 9.) Délibération ayant pour objet l'avis à émettre au sujet du 3e plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse du Grand-Duché de Luxembourg.
- 10.) Délibération portant approbation de la convention « Pacte logement 2.0 ».
- 11.) Délibération relative à l'approbation du contrat « EduCare » pour l'année 2022.
- 12.) Délibération se rapportant à l'abolition des règlements d'ordre intérieur des structures d'accueil communales.
- 13.) Délibération portant approbation d'actes notariés.
- 14.) Délibération au sujet de l'allocation d'un subside extraordinaire.
- 15.) Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaire d'urgence.
- 16.) Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins.
- 17.) Séance à huis clos : Démission d'une employée communale.

## **Participent à la séance :**

Le Collège des bourgmestre et échevins : Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal : Michelle Brickler (DP), Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Fränk Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Romain Rausch (DP), Patrick Schuller (LSAP).

Secrétaire communal : Marc Pletgen, rédacteur : Conny Wantz

## **Rapport de la séance :**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, tous présents, et rappelle que mercredi prochain se tiendra une séance de travail sur le budget, pour laquelle les conseillers sont priés de formuler leurs questions par écrit afin d'accélérer les débats. Le vote du budget se fera le 16 décembre.

Les prochaines séances du Conseil communal se tiendront le 3 février 2022 et le 17 mars 2022, chaque fois à 16 heures.

De même, il rappelle le départ de deux anciens conseillers communaux le 19 novembre 2022, ainsi qu'une deuxième réunion de travail le 15 janvier à 10 heures.

À la suite de la démission d'une autre personne, un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour.

Tous les conseillers marquent leur accord.

## **1 Délibération concernant l'approbation des plans de gestion annuels de la forêt communale pour l'exercice 2022.**

Le garde-forestier Serge Hermes, préposé du triage de Rambrouch, informe le Conseil communal sur les travaux effectués l'année dernière. Cette année, les coupes étaient inférieures à ce qui était programmé, mais les travaux d'entretien ont été plus importantes suites aux bostryches, de sorte qu'aux endroits où c'était nécessaire pour des raisons de sécurité, des coupes ont été faites sur une largeur de 30 m. Au-delà on a laissé les arbres comme bois mort puisqu'ils représentent une protection pour la forêt qui repousse.

En plus, il informe les conseillers sur les différents chemins forestiers réalisés et sur les frais et recettes de l'année passée.

En ce qui concerne les travaux pour 2022 dans les 752 hectares de forêts communales, qui sont toutes certifiées FSC et PEFC, on doit toujours

s'attendre à des imprévus à cause de la situation climatique, donc plutôt une sécurisation qu'une production propre de bois. Dans ce contexte, il aborde la régénération naturelle des chênes, signale que pour le débardage on a recours au cheval et aux tracteurs afin que les machines lourdes puissent rester sur les chemins. Le volume récolté est estimé à 2.000 m<sup>3</sup>, mais on devrait s'attendre à moins.

Il propose d'installer des barrières au Riesenhauff à cause d'un dépôt illégal et de mettre à jour le ruisseau « Roumecht » où l'on procédera à un déboisement des peupliers. Il précise que l'année prochaine la séance d'enchères pour bois de chauffage se tiendra de nouveau dans la forêt et il évoque les chemins forestiers ainsi que le cimetière forestier. Le budget des forêts communales prévoit des investissements de 193.375 € contre des recettes de 197.410 €.

Pour d'autres travaux dans le domaine de la protection de la nature, des actions de sensibilisation, des actions avec des enfants etc., des dépenses de 102.500 € sont prévues pour des recettes de 7.750 €.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) signale que le projet de mise à jour de la « Roumecht » est prévu à l'ordre du jour. Les conseillers Pierre Pletschette (CSV), Sonja Kettmann (CSV) et Patrick Schuller (LSAP) s'informent au sujet des divers chemins forestiers, de la sécurisation des pistes cyclables, de la responsabilité des propriétaires forestiers privés, de la situation de la nappe phréatique, des chemins boueux etc.

Le plan de gestion des forêts communales est approuvé à l'unanimité.

## **2 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.**

Tous les conseillers sont d'accord avec trois demandes concernant le morcellement de diverses parcelles cadastrales dans la rue de l'Ermitage à Wolwelage, dans la rue du Nord à Rambrouch et dans la route d'Ettelbruck à Koetschette.

## **3 Délibération de principe au sujet de la réalisation du projet visant la mise à ciel ouvert du ruisseau à ROMBACH.**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe sur la situation actuelle de la « Roumecht » qui est pour une grande partie canalisée en souterrain, mais que la vallée qu'elle traverse est remplie de décombres des ardoisières. C'est la raison pour laquelle on avait envisagé de renaturer ce ruisseau. L'ancien ministre de l'Environnement Camille Gira avait mentionné un subside de 90 à 100 pourcents mais maintenant, après diverses discussions avec des administrations, on a été de nouveau contacté aussi bien par le garde forestier que par le musée de l'ardoise. Si

les ardoisières étaient un jour vidées par pompage, le ruisseau devrait évacuer une plus importante quantité d'eau. Avec cette décision de principe, on pourrait démontrer au ministère que la commune de Rambrouch s'intéresse à ce projet.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) propose de renaturer alors toute la vallée, ce qui pour le bourgmestre serait également propice au cimetière forestier où le matériel pourrait être utilisé en partie. Le conseiller Patrick Schuller (LSAP) note qu'une partie serait encore canalisée et rend également attentif aux tronçons manquants de la piste cyclable.

Après une discussion générale sur les problèmes existants concernant le déploiement de la route cycliste européenne 5 de Londres à Rome, ce point de l'ordre du jour est approuvé unanimement.

#### **4 Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du PAG concernant des fonds sis à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».**

Le bourgmestre signale que les points 4 et 5 concernent tous deux un site aux bords d'Arسدorf où se trouve actuellement une résidence secondaire et où on a l'intention de construire plusieurs maisons. Dans ce cas, l'élaboration d'un plan d'aménagement particulier « Nouveau quartier » est nécessaire pour construire quatre ou cinq maisons.

Tous les conseillers donnent leur consentement.

#### **5 Délibération portant approbation définitive de la modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « quartier existant » à ARSDORF, lieu-dit « op der Baach ».**

Dans le même contexte, la partie graphique du PAP doit être modifiée ponctuellement.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir si la route est incluse, ce qui n'est visible que sur les plans, selon le bourgmestre.

Ceci trouve également l'accord de tous les conseillers.

#### **6 Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2021 (modifications budgétaires 2/2021).**

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) fait savoir que les changements budgétaires prévoient, d'un côté, des dépenses en moins et des recettes en plus de 41.700 € tandis que, de l'autre côté, les dépenses en plus et les

recettes en moins se chiffrent à 41.700 €. De cette manière, le budget reste équilibré.

Tous les conseillers approuvent cette demande.

## **7 Délibération relative à la création d'un poste dans la carrière B1 d'employé communal.**

Comme dans un avenir prévisible certains employés communaux partent à la retraite, le bourgmestre propose de prendre à temps les mesures nécessaires pour remplacer ces personnes et de créer à cette fin un nouveau poste.

Le conseiller Romain Rausch (DP) note que le site Internet de la commune n'est pas optimal et se demande si l'on ne ferait pas mieux d'engager tout de suite un informaticien.

Le secrétaire communal Marc Pletgen donne des informations relatives au fonctionnement du nouveau site Internet.

Le bourgmestre veut améliorer l'image de la commune, signale que la population a doublé et que des charges supplémentaires incombent aux services communaux.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) soulève la question d'une boîte aux lettres électronique pour les membres du Conseil communal. Le secrétaire Marc Pletgen explique que le SIGI est responsable pour ce domaine. Il faut donc régler ce problème d'une manière ou d'une autre avec le SIGI.

La création du poste est approuvée unanimement.

## **8 Délibération se rapportant à l'approbation des nouveaux statuts du syndicat intercommunal « Muséksschoul Kanton Réiden ».**

La conseillère Sonja Kettmann (CSV) cite, d'un côté, les frais de l'école de musique pour la commune et, d'autre part, la plus-value pour les associations locales. Elle se préoccupe cependant des nouveaux statuts qui prévoient que lors d'un abandon en cours d'année, la commune ne sera plus dédommée. Cela signifie que l'on ne peut plus faire d'expérience et voir si quelque chose convient ou pas.

Le bureau doit être élargi puisqu'on veut propager l'inclusion et prévoir un enseignement digital. Mais elle serait soulagée si les statuts entraient en vigueur afin de pouvoir démarrer les projets.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note l'obsolescence des statuts puisque certaines communes ont plus d'élèves, de sorte qu'on ne peut pas se référer à 30 % de la population. Nonobstant, il soutient ces statuts pour permettre une formation identique à tous les enfants.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) a des doutes notamment en ce qui concerne les frais supplémentaires à charge de la commune. Elle se demande la raison pour laquelle le bureau serait élargi de trois à cinq personnes puisqu'il y a encore les deux directeurs rémunérés qui pourraient collaborer.

La conseillère Sonja Kettmann (CSV) signale le manque de compréhension dans ce domaine. Il est vrai qu'on a ici quelqu'un qui pourrait le faire, mais cette personne n'est nullement disposée à le faire. Elle note aussi divers problèmes de salles, puisque l'école n'aura pas moins d'élèves mais, au contraire, s'agrandira.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note qu'on peut tenir des cours de musique dans des écoles plus grandes ou des maisons relais. On ne peut pas toujours voir les frais, mais plutôt ce que cela rapporte.

Les statuts sont approuvés unanimement.

## **9 Délibération ayant pour objet l'avis à émettre au sujet du 3e plan de gestion des districts hydrographiques du Rhin et de la Meuse du Grand-Duché de Luxembourg.**

Dans ce contexte, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) note que la commune a beaucoup réalisé au cours des dernières années, surtout en ce qui concerne les stations d'épuration. Il rappelle que celle du Riesenhauff est en cours de construction.

Comme la commune n'est pas une région touchée par les inondations, ce point peut être supprimé. Pour les stations d'épuration tout est en règle.

L'avis est approuvé à l'unanimité.

## **10 Délibération portant approbation de la convention « Pacte logement 2.0 ».**

En ce qui concerne cette convention, on n'a aucune information à 100 % indiquant dans quelle direction cela évolue, notamment en ce qui concerne les logements sociaux qui sont à céder pour les projets futurs. Il n'y a pas plus d'informations à propos des efforts supplémentaires des communes dans ce domaine. Mais il s'agit ici d'une convention identique pour chaque commune, précise le bourgmestre.

Dans le cas de l'école de Wolwelage, on a eu une mauvaise surprise. On avait projeté de la transformer en logements sociaux, ce qui a été refusé. Le Collège échevinal doit maintenant résoudre ce problème qui est également régi par cette convention.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) s'informe sur la situation avec le conseiller externe. Le bourgmestre répond qu'on le saura après en avoir discuté avec le bureau d'études.

## **11 Délibération relative à l'approbation du contrat « EduCare » pour l'année 2022.**

Cette convention, renouvelée chaque année, est approuvée unanimement.

## **12 Délibération se rapportant à l'abolition des règlements d'ordre intérieur des structures d'accueil communales.**

Après la reprise des structures d'accueil communales par l'ARCUS, il serait plus opportun d'abolir le règlement d'ordre intérieur de la commune pour éviter toute confusion.

La conseillère Myriam Picard (LSAP) veut savoir si le règlement d'ARCUS sera également publié via Internet. L'échevine Myriam Binck (CSV) précise que les parents seront informés lors de l'inscription.

Myriam Picard (LSAP) se demande ce qu'il en est des parents qui veulent s'informer à l'avance. Le conseiller Sascha Hengen (LSAP) s'informe sur la responsabilité de la commune.

Les règlements d'ordre internes sont abolis unanimement.

## **13 Délibération portant approbation d'actes notariés.**

Il s'agit ici de deux parcelles de 5 et 6 centiares qui sont échangés. Tout le monde marque son accord.

## **14 Délibération au sujet de l'allocation d'un subside extraordinaire.**

Dans le cadre du concours « Jeunes Solistes », la commune accorde un subside extraordinaire de 100 € à L'UGDA.

## **15 Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements de circulation temporaire d'urgence.**

Divers règlements de circulation temporaire d'urgence sont approuvés unanimement. Il s'agit de règlements dans la rue de Lannen à Hostert et dans la route d'Ettelbruck à Koetschette.

## **16 Réponses aux questions posées au collège des bourgmestre et échevins.**

Sur des questions de la fraction LSAP, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) confirme que le réfrigérateur à Bilsdorf sera remplacé s'il est défectueux. Il précise aussi que, pour les salles de fêtes, on ne remettra plus les clés mais uniquement des badges. On cherche une solution pour la

salle au premier étage. Concernant la sécurité routière à Bilsdorf, il renvoie au code de la route et à la solution trouvée près de la caisse Raiffeisen à Perlé. On examinera si une solution identique est possible à Bilsdorf.

Le garde forestier ayant déjà répondu à la question de savoir si des arbres ont été coupés près du parcours de fitness, le bourgmestre précise que le Collège échevinal ne donne pas d'ordres directs au garde forestier.

## **17 Séance à huis clos : Démission d'une employée communale.**

Dans une séance à huis clos, le Conseil communal discute de la démission de 2 employées communales.